



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESNOY

SEANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze mars, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Presnoy, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie au 10 Route de Ladon, sous la présidence de Monsieur SENEGAS Richard, Maire

Présents : M. SENEGAS Richard, Maire, M GREGOIRE Valéry, M GIRARD Alain, Mme LAPORTE Delphine, M REDJDAL Loïc, M BARNAULT Pascal, Mme PETIT Caroline, Mme VACHER Claire et M BABIN Sébastien.

Excusé ayant donné procuration : Mr BOYER Florent a donné procuration à Mr REDJDAL Loïc

Excusé : M MOLLION Gaël

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 09
- Excusés : 01
- Absent :
- Excusés avec délégation de vote : 01
- Votants : 10

Date de la convocation : 28 Février 2023

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du précédent procès-verbal
- Travaux 2023
- Finalisation mise en place base adresse locale
- Vote des taux des impôts directs locaux
- Convention Gip Recia
- Vote des subventions et des aides
- Projet caméra sécurité
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Mme Caroline PETIT est désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PROCES VERBAL DU 24 Janvier 2023

Le procès-verbal de la séance du 24 Janvier 2023 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications avant l'adoption.

Le procès-verbal du 24 Janvier 2023 est adopté à l'unanimité des élus présents.

D-03-2023- TRAVAUX 2023

→ Salle des Fêtes :

- Changement du chauffe-eau : un devis a été réalisé par la SAS ASSELIN-BERTRAND pour un montant de 1 262.06 € H.T soit 1 514.47 € T.T.C
- Fourniture et pose de luminaires pour la terrasse et mise en place d'un éclairage donnant sur la place handicapé : un devis a été établi par la SARL PERRET pour un montant de 3 643.22 € H.T. soit 4 371.86 € T.T.C
- Changement des éclairages et mise en place d'ampoules LED dans la salle des fêtes : un devis a été fait auprès de MR BRICOLAGE pour un montant de 483.34 € H.T soit 580.01 € T.T.C.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal donne son accord pour ces travaux d'un montant global **de 5 388.62 € H.T. soit 6 466.34 € T.T.C**, qui seront budgétés sur le budget 2023 et charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du Département une demande de subvention dans le cadre de l'aide aux communes à faible population ainsi que son préfinancement.

Acte certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 21 mars 2023

D-04-2023-

Le Conseil se prononce pour que :

- le pavillon de chasse à La Gèvre soit répertorié dans la base d'adresse locale
- le point GPS au Château de Chanzy soit à l'entrée du chemin menant au château

D-05-2023- VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de fixer les taux comme suit

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.85 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.47 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Acte certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 21 mars 2023

D-06-2023- CONVENTION AVEC GIP RECIA

En 2019, le conseil avait accepté, par la délibération (D-412-2019) d'adhérer à l'offre de Loiret Numérique concernant la mise en œuvre de la RGPD pour un montant de 750 €.

Loiret Numérique n'existant plus et pour se conformer à la législation de la RGPD, nous sommes contraints de nommer un délégué à la protection des données (DPO).

GIP RECIA propose une offre à 750 €, montant qui prévalait dans la démarche mutualisée au niveau de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte** de s'inscrire aux offres de GIP RECIA et

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Acte certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 21 mars 2023

D-07-2023- VOTE DES SUBVENTIONS ET AIDES

Le conseil municipal prend connaissance des diverses demandes de subventions.

A l'unanimité,

Le conseil accorde à l'unanimité les subventions suivantes :

- Coopérative de l'école de Thimory	200 €
- Coopérative de l'école de Chailly	200 €
- l'Ablette de Chailly	50 €
- L'association sportive et culturelle de Chailly	200 €
- l'association « Rénovons le chœur de Presnoy »	350 €
- l'association « Bamboche à Presnoy »	500 €
- CFA Est Loiret	200 €
- CFA Agricole de l'Yonne	200 €

Le conseil a voté à l'unanimité ces subventions.

- l'association ASPEP 100 €

Pour cette subvention, le conseil s'est prononcé par 5 voix pour 100 €, par 4 voix pour plus et 1 voix d'abstention.

Acte certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 21 mars 2023

D-08-2023- PROJET CAMERAS

La Commission travaux a refusé, au motif que c'est hors budget pour le moment, le projet d'installation de caméras aux entrées du village de Presnoy : montant du projet entre 9 000 € et 15 000 € selon les options.

INFORMATIONS DIVERSES

→ **Monsieur le Maire annonce** le projet de la création d'une police pluri communale (Lorris, Varennes Changy, Coudroy, Noyers, Thimory, Vieilles Maisons : gestion conflit de voisinage, incivilité, verbalisation vitesse, chien errant, tournée vacances...).

La première année cela coûterait 3 477 € à la commune et la deuxième année 2 449 €.

Une rencontre avec le porteur de projet est souhaitée par le conseil. La mairie transférera le document numérique aux conseillers.

→ **Monsieur le Maire** va prendre un arrêté pour la randonnée organisée par l'ASPEP afin d'être en conformité avec la législation

→ le 14 juillet sera organisé par la mairie avec le concours de la Bamboche à Presnoy

→ le technicien de chez Montargis Dépannage Ménager a vérifié le lave-vaisselle de la salle des fêtes : fonctionne très bien

→ **Monsieur le Maire précise** que l'association ASPEP pourra disposer, au même titre que la Bamboche à Presnoy, de la salle des fêtes

→ pour le remplacement de l'agent technique, la commune a reçu deux candidatures

EXPRESSION DES CONSEILLERS

→ **Monsieur REDJDAL Loïc annonce** que l'association des parents d'élèves demande le prêt du percolateur : accepté

→ **Monsieur GIRARD Alain rappelle** que le toit du local technique a des infiltrations. Il faut prévoir des travaux

LA SEANCE EST LEVEE A 21 h 00

Le secrétaire
Caroline PETIT

Le Maire
Richard SENEGAS